MAIRIE DE CARCANS—33121

CEESO

REUNION DU 16 OCTOBRE 2015 A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE CARCANS PLAGE BILAN DE SAISON ESTIVALE 2015

PRESENTS:

Pour la Mairie : Henri Sabarot, Dominique Février et Jérome Rouais,

Pour l'Association: MM. Franck Pivoteau, Fabrice Alonzo, Karine Bouvier & Gunther Grelinaud,

- BILAN DE SAISON : Sentiment mitigé avant saison et mois de juillet satisfaisants ; mois d'aout compliqué. Après saison très médiocre.
- TERRASSES PLACE MARCEL PREVOST: Difficulté de mettre en œuvre l'arrêté autorisant l'extension des terrasses à partir de 19h00. Les représentants de l'association désireraient profiter de cette extension à tout moment de la journée. Avis réservé du maire qui souhaite que la place conserve sa vocation première.
- MARCHE: Satisfaction de la nouvelle organisation du marché. Demande que le marché puisse s'étendre jusqu'au bout de l'avenue de la plage. Avis favorable du Maire. Concernant l'organisation du marché, le maire souhaite que les éventuels problèmes d'organisation lui soient remontés pour apporter des ajustements nécessaires. Satisfaction des commerçants non sédentaires pour la gratuité accordée en après saison.
- **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**: Bon fonctionnement de l'aire de collecte dédiée aux commerçants, sise rue de la forêt durant la saison et quelques problèmes relevés en septembre.
- ACCES PLAGE: concertation tripartite constructive (CDC/ONF/Acteurs locaux) pour la création des accès en 2015. Souhaite que cette démarche soit reconduite.
- ANIMATIONS: Bonne collaboration avec Sandrine Darrieutort. Il est suggéré » de proposer une nouvelle animation musicale.

CAMPING:

- Fr. PIVOTEAU s'étonne que les modalités concernant l'accueil des saisonniers accompagnés de chien et la facturation des séjours n'aient pas été respectées. M.SABAROT objecte qu'aucune disposition concernant l'accueil d'un animal avec son maître n'ā été convenue, quant aux règles de facturation, Jérôme ROUAIS rappelle qu'elles ont été strictement appliquées à tous les saisonniers à l'exception d'une employée du Galipot arrivée en cours de saison qui s'est acquittée de sa redevance début aout.
- M. Le Maire confirme que suite au contrôle de la régie du camping par le Percepteur de Castelnau, le tarif dérogatoire exclusivement accordé aux saisonniers de Carcans plage ne sera plus appliqué en 2016 et invite donc les commerçants concernés à prendre toutes dispositions utiles pour organiser l'hébergement de leur personnel la saison prochaine.
- Fr. PIVOTEAU, se félicite de la réunion tripartite organisée en début de saison entre les commerçants, les représentants de l'ONF et des différents Surf Camp. Toutefois, il se plaint d'une présence « massive » de la clientèle étrangère de ces Surf Camp sur la station qui, selon lui, serait à l'origine de nombreuses nuisances. Le Maire lui répond que les rapports de gendarmerie et de la police municipale infirment en tout point ce ressenti. Fabrice ALONZO reconnait que la clientèle étrangère fréquentant son établissement, ne pose aucun problème et est souvent animée d'un esprit « bon enfant » mais il convient lui aussi, « qu'il y en a trop » (!!!).
- J. ROUAIS s'étonne que l'on puisse considérer que « trop de clientèle » durant la saison estivale au sein d'une station bainéaire soit un problème et remarque qu'il s'agit de la conséquence d'un meilleur remplissage du camping qui affiche complet plus de 35 jours durant la haute saison.

H. SABAROT confirme que le nombre de surf camp qui sera accueilli en 2016 sera similaire à celui de 2015.

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION AVENUE DE LA PLAGE :

▶ Début des travaux le 05/01/2016 pour une livraison prévue fin mars 2016

Souhait des commerçants riverains que des réservations soient prévues afin de pouvoir implanter des pergolas, le cas échéant.

CR établi par la Mairie/ JR. le 02/11/2015



DEPARTEMENT de la GIRONDE CANTON de ST-LAURENT MEDOC

HÔTEL DE VILLE 2 A, ROUTE de HOURTIN - 33121 TEL. 05 56 03 90 20 - FAX 05 56 03 90 31 E-mail: secretariat@mairie-carcans.fr

> Cabinet du Maire CAB15.JR/VG/15



Le 25 mars 2015

Monsieur le Président Association des Commerçants 2 rue des Sapins Verts 33121 CARCANS-Plage

OBJET: Camping - Conditions d'accueil saisonniers - saison 2015

Monsieur le Président.

Depuis quelques années, la municipalité organise l'accueil des employés saisonniers des commerces de Carcans-Plage au sein du camping de l'Océan et apporte ainsi une solution à la problématique de leur hébergement durant la période estivale.

A l'issue de la saison 2014, j'ai souhaité qu'une réunion de travail soit organisée en présence de Mme Carole Pivoteau, conseillère municipale, et de celle des représentants de l'association de commerçants de Carcans plage afin notamment, de faire un bilan de ce dispositif.

En effet, j'attends de la part des bénéficiaires, employés comme employeurs, un respect sans équivoque des modalités de fonctionnement ainsi qu'un comportement irréprochable. Or, force est de constater que cela n'a pas été toujours le cas et tout particulièrement, en 2014.

Ainsi, je regrette tout d'abord qu'aucun saisonnier accueilli n'ait pu présenter un contrat de travail en avant et après saison, alors que durant l'été, seuls deux établissements ont fourni ces documents à leurs employés.

Par ailleurs, il est regrettable qu'un nombre significatif de saisonniers se soit fait défavorablement remarqué tout au long de la saison, par des comportements irrespectueux troublant notamment la quiétude de la clientèle.

Enfin, il est tout à fait anormal que sur les 4000 séjours facturés au cours de l'exercice 2014, les seuls impayés soient à mettre au compte de certains saisonniers. Leurs employés ont été avertis en son temps, et il leur a été demandé de se substituer aux défaillants et d'assurer le paiement de leur dette.

A ce jour, deux commerces n'ont pas encore donné suite à cette demande et il va de soi qu'aucun de leur employé ne pourra être accueilli tant que la dette ne sera pas apurée.

A ce stade, il m'a donc paru important, à la veille de la saison 2015, de rappeler expressément les conditions requises par la municipalité, pour l'admission de vos saisonniers au camping de l'océan :

- Les employeurs devront fournir au gérant la liste nominative de leurs saisonniers devant être hébergés, la direction se réservant le droit de refuser toute personne s'étant fait déjà négativement remarquée;
- La redevance forfaitaire de 400 €, payable par chèque, espèces ou CB, est exigible à l'entrée. Aucune facilité de paiement ne sera accordée; une caution de 200 € sera également à verser et restituée le jour du départ, après vérification contradictoire du bon état de l'emplacement;

- Chaque saisonnier devra présenter à l'entrée une copie de son contrat de travail ou à défaut, de la déclaration préalable d'embauche; la durée de son séjour correspondra à la période d'activité portée sur le contrat avec une tolérance d'un ou deux jours à l'entrée et à la sortie pour l'installation et le départ; tout séjour excédant cette période fera l'objet d'une facturation au réel pouvant être débitée sur la caution;
- Enfin, les saisonniers se conformeront strictement au règlement intérieur de l'établissement et respecteront tout particulièrement les dispositions concernant le port du bracelet d'identification et la discipline intérieure.

Tout saisonnier ne satisfaisant pas à l'une des conditions précitées ne pourra être accueilli au sein du Camping de l'Océan.

Soyez convaincus que du bon respect de ces règles de bons sens par les bénéficiaires, employés comme employeurs, dépendra la reconduction de ce dispositif à l'avenir. Aussi, il est de votre intérêt d'y sensibiliser vos saisonniers et de mettre tout en œuvre pour qu'aucun incident pouvant leur être imputé, ne se produise dans l'enceinte du camping durant la saison.

Persuadé sur votre compréhension et comptant sur votre active collaboration,

je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Henri SABAROT

MAIRIE DE CARCANS - 33121

CEED

REUNION DU 22 MAI 2015 A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE CARCANS PLAGE POUR LA PREPARATION DE LA SAISON ESTIVALE 2015

PRESENTS:

<u>Pour la Mairie</u> : Henri SABAROT, Dominique FEVRIER, Jérôme ROUAIS. Pour l'Association : MM. Franck PIVOTEAU et Gunther GRELINAUD

M. le maire rappelle la situation budgétaire de la commune et précise qu'en 2015 la fiscalité locale n'augmentera pas et que les dépenses d'investissement seront financées en partie par l'appel à l'emprunt en raison notamment, du faible taux d'endettement de la commune et du coût de l'argent peu élevé.

Franck PIVOTEAU rend compte de la dernière réunion des commerçants et se félicite du nombre important d'adhérents qui confère une légitimé accrue à l'association.

Il constate avec satisfaction qu'au 01/04/2015, la station est quasiment prête.

il rend compte de l'installation d'un panneau d'accueil financé par l'association et implanté à l'entrée de la station.

Il alerte sur la présence de tags sur les sanitaires nord et sud et sur le bâtiment Maison des sports de glisse.

Il fait le point sur une réunion en présence de l'ONF concernant la mise en place du plan plage et des accès.

M. le Maire annonce que des travaux d'urgence de sécurité ont été réalisés sur la section de la piste cyclable entre Maubuisson et Carcans plage.

PLACE MARCEL PREVOST

Les membres de l'association des commerçants souhaitent que le plaçage des commerçants non sédentaires soit réalisé avec plus de cohérence et en accord avec le plan de placement validé par le syndicat des commerces non sédentaires.

Pour M. le Maire, il s'agit d'un dossier réglé, le plan en vigueur ayant été adopté par la commission municipale ad'hoc et validé par ledit syndicat.

Terrasses:

Les commerces de bouche installés sur la place souhaitent bénéficier d'une extension de leurs terrasses à certaines heures de la journée; M. le Maire souhaite examiner cette demande avec plus d'attention et rappelle que cette mesure ne doit pas se limiter à quelques-uns, mais être applicable à tous, le cas échéant. En tout état de cause, les espaces de circulation piétonniers et l'architecture générale de la place devront être maintenus. Une solution transitoire pour les soirées exceptionnelles pourra être envisagée. M. Février organisera une visite sur place.

Stockage containers ordures ménagères

L'association constate que l'aire de stockage actuelle est source de nuisances pour les riverains et demande que cette dernière soit transférée près de la Chapelle, rue de la Forêt (voir avec D.Février).

CAMPING

Franck Pivoteau fait part de l'incompréhension de la plupart des commerçants sur les moyens mis en œuvre par la Municipalité pour recouvrir les impayés laissés par certains de leurs saisonniers. Henri Sabarot lui rappelle que la commune a le mérite de proposer une stratégie d'accueil des saisonniers de Carcans plage et que les commerçants concernés doivent prendre leur part dans la prise en charge de cette problématique. La procédure transmise le23 mars sera strictement appliquée.

Surf Camp

Reconduction en 2015 des camps présents en 2014 (pas d'augmentation).

Concernant le volet « nuisances » il est rappelé à tous qu'en cas de troubles constatés sur la voie publique à n'importe qu'elle heure de jour ou de nuit, il est nécessaire d'appeler la gendarmerie, seule compétente pour intervenir

Concernant le volet « sécurité » : une réunion sera organisée au début du mois de juillet avec l'ensemble des acteurs concernés (écoles de surf, camps de surf, municipalité, chef de plage CRS, ONF) pour rappeler les règles de sécurité concernant l'accès et la

Le Mair

pratique du surf sur la fenêtre océane.

Fin de la réunion à 12H30.

JR/VG-CR élabli par la Mairie le 22/05/2015

Association des Commerçants de Carcans-Plage 5, rue Marcel Prévot 33121 Carcans-Plage

à Carcans-Plage, le 30 juin 2015

Monsieur Le Maire,

Lors de notre entrevue du 22 mai dernier nous avions évoqué plusieurs sujets :

- le problème du stockage des containers poubelles rue des Goëlands et des mouettes
- l'extension de nos terrasses en fin d'après-midi, compte-tenu du fonctionnement permanent de la place en piétonnier

Votre adjoint, Mr Dominique Février, nous a rencontré le lundi 29 juin et nous a informé que vous aviez consenti à répondre favorablement à nos requêtes.

Bien évidemment nous nous engageons à respecter strictement l'arrêté municipal qui sera établi pour le stockage des containers poubelles, au droit du sanitaire public rue de la forêt.

L'horaire idéal pour le déploiement de nos terrasses serait 18h afin d'être prêts pour le service du soir (mise en place) et si l'expérimentation de cette année s'avérait concluante, nous pourrions réfléchir à un fonctionnement similaire à celui de la rue principale de Maubuisson.

- le placement des commerçants non sédentaires pour le marché de Carcans-Plage : Après renseignements pris auprès de votre adjointe Mme Eloïse Chariot, le plan validé par la Commission municipale et le Syndicat concerne le marché de Maubuisson et non celui de Carcans-Plage. Nous souhaiterions pour 2016 une Commission identique entre Mairie, Syndicat et Association des Commerçants de Carcans-Plage.

L'Association des Commerçants de Carcans-Plage privilégiant le dialogue et les échanges avec la municipalité, tient d'ores et déjà à vous remercier pour l'écoute attentive que vous portez à nos suggestions et réflexions, afin que Carcans-Plage soit un lieu donnant pleinement satisfaction aux visiteurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Président de l'ACCP

F. PIVOTEAU

Association des commerçants de Carcans plage 5 place Marcel Prévost

33121 Carcans

A Carcans, le 11 juillet 2015

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du 22 mai dernier, nous avions évoqué l'organisation d'une réunion entre l'association des commerçants de Carcans-plage, les écoles de surf, les surfs camp, la municipalité, le chef de poste et l'ONF, en voici le compte rendu.

Réunion du vendredi 10 juillet 2015 au COSC.

Présents: ACCP (représenté par son président M.Pivoteau), les responsables des écoles de surf de Carcans, les responsables des surfs camp et l'ONF (représenté par M.Labadie); soit 20 personnes présentes.

-Présentation de chacun avec effectifs clientèle maximum par école.

-Sécurité :

Préservation et respect du cordon dunaire et de la forêt exposés par M.Labadie . L'ONF investit beaucoup d'argent pour cette saison afin de canaliser le flux des écoles de surf et des vacanciers en les obligeant à emprunter les accès désormais tous matérialisés par des ganivelles.

Rappel de la loi en terme d'accessibilité à l'océan (amendes appliquées) et surtout urgence de la prise de conscience de la fragilité de notre environnement. Rappel d'une sensibilisation envers la clientèle des écoles de surf pour préserver notre site.

Les feux sont interdits et criminels.

-Placement des écoles de surf sur plage :

Discussion entre tous les moniteurs et responsables surf pour évoquer la problématique de cette saison liée aux conditions particulières des vagues (seulement 2 "pics") et des bancs de sable.

Il découle de cette réunion (une première), qui fut très instructive, que la prise de conscience collective du respect de notre environnement est une véritable urgence et que seul un dialogue entre tous les acteurs de Carcans peut aider à cette préservation de notre site si fragile.

Ceci étant, nous regrettons l'absence de représentant municipal à cette assemblée ainsi que la non organisation de celle-ci, tel évoqué lors de notre réunion du 22 mai. Nous espérons une implication prochaine de la mairie afin de renforcer la crédibilité de notre combat commun. A ce titre, les responsables des surf camp demandent une information (papier) au camping pour expliquer avec facilité tous les dangers évoqués par l'ONF à leur clientèle.

Nous nous félicitons de l'aspect constructif de cette initiative.

Nous profitons de ce courrier pour rappeler l'application stricte du protocole d'admission des saisonniers au camping. En effet, des saisonniers ne se sont pas acquittés de leur loyer alors qu'ils sont installés au camping. Si l'intention est louable (certains saisonniers n'ont pas l'argent pour payer en début de saison), il serait bien venu que les employeurs concernés soient immédiatement mis au courant de cette facilité de paiement afin de donner un acompte au dit saisonnier pour régler son emplacement au plus vite.

Un dialogue et un échange ouverts avec vous et vos services sont primordiaux pour une évolution efficace et durable de notre station.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le président de l'ACCP

Franck Pivoteau

ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CARCANS-PLAGE 1, place Marcel Prévost 33121 CARCANS PLAGE

COMPTE-RENDU REUNION AVEC LA MAIRIE LE VENDREDI 16 octobre 2015

Représentants de l'ACCP: F. Pivoteau, G. Grelinaud, F. Alonzo, K. Bouvier.

Représentants de la Mairie : H. Sabarot, D. Février, J. Rouaix.

Nous rappelons à M. le maire le rôle essentiel que joue notre association pour l'avenir de notre station, mais la vraie réussite d'un bon accueil ne passera que par le rassemblement des acteurs locaux et le dialogue avec nos élus.

<u>Place M.Prévost</u>: -les terrasses: après nous avoir accordé l'extension des terrasses à partir de 19h, M.le maire ne souhaite pas nous en faire profiter sans contrainte d'horaire, tel notre souhait... Mais cette décision n'est pas encore définitive.

-le marché : nous nous félicitons de la réussite de l'extension du marché (av de la plage), soutenu par M. le maire qui l'encourage. Ce dernier nous soutient que le placement des commerçants non sédentaires se fait en toute intelligence et suivant le plan validé par leur syndicat ... apparemment , nous n'avons pas le même plan vu les soucis de placements connus en début de saison...

-propreté : proposition de poubelles plus "écolos" et d'installation de distributeur de sacs à chien misent à néant.

-animation : à discuter très prochainement avec la responsable du planning animation.

-problème, cet été , sur 2 compteurs EDF : dossier en cours et suivi par M.D.Février .

-les futurs travaux à Carcans-plage : début de la réfection avenue de la plage le 05 janvier 2016 pour se terminer au plus tard le 31 mars. De même pour la rue de la forêt et rue des sapins verts , début des travaux automne 2016.

Rendez-vous pris avec M.D.Février pour les plans.

<u>Accès plage:</u> nous nous félicitons de l'excellente collaboration avec l'ONF concernant les accès plage , l'entretien , la signalétique,... bref des aménagements cohérents et qui valorisent notre station. Tout cela grâce aux dialogues et à la bonne communication avec nos interlocuteurs. Il ne manquait, jusqu'à présent, qu'un représentant municipal , mais qui "n'est pas indispensable, puisque l'ONF est obligé de demander les autorisations à la mairie pour tout aménagement" (M.le maire). Rendez-vous au printemps prochain avec les nouveaux représentants de l'ONF.

<u>Camping:</u> -les saisonniers: prise de décision de M. le maire , "pas de tarif saisonnier 2016". En revanche, une faveur nous est accordée : 4 saisonniers pour un emplacement=230euros par saisonnier et par mois... Mais il faut absolument 4 saisonniers pour appliquer ce tarif. Solution donnée par M. le maire : "moi, commerçant, je louerai moi-même le nombre d'emplacement nécessaire pour l'ensemble de mes saisonniers et je gèrerai moi-même. Les emplacements de vos saisonniers prennent la place de famille plus rentable et plus intéressant pour la commune." A chacun son interprétation sur ces paroles, mais nous tenons à vous rapporter littéralement ce qui nous a été dit. De plus, toujours selon M.le maire, nous nous comportons de mauvaise manière puisque, certains d'entre nous, " payons très mal nos saisonniers"...?...?...

-les surf camp: "ils sont une vraie manne financière pour nous donc obligatoire et donc reconduits pour l'année prochaine. "Pour M. le maire, aucune nuisance, aucune plainte, ne lui a été rapportée. En conclusion, "s'il y a quelques nuisances perçues, elles ne sont dues qu'à la rançon du succès."

En ce qui concerne la mise en place d'un dialogue, cet été, entre l'asso (qui en est le moteur), les écoles de surf, les surf camp, l'ONF, M. le maire nous félicite des bons retours de cette initiative. Est-ce que la mairie sera présente pour ce prochain rendez-vous(tel que nous l'avons soumis)nécessaire pour l'entente de tous les acteurs de la station? Nous verrons au printemps prochain.